

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** - (2022)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Le Commandement des Forces spéciales de l'armée suisse  
**Autor:** Slongo, Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1035367>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

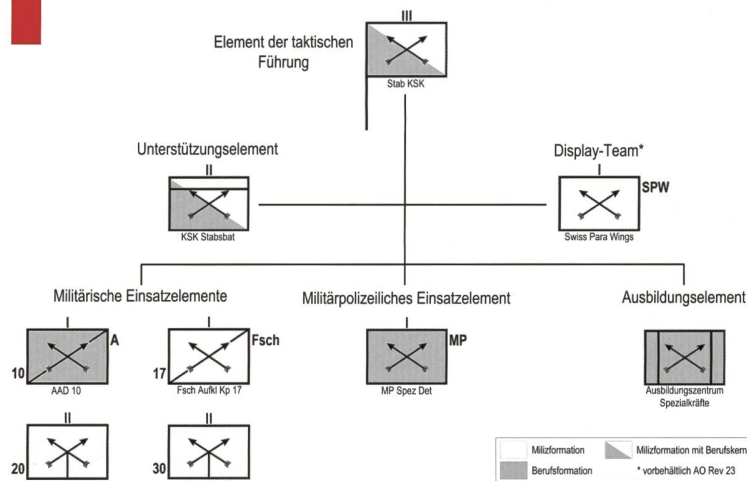
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Représentation de l'organisation du CFS selon la révision 2023 de la Loi sur l'Organisation militaire (OM). Il faut encore y ajouter certains éléments du niveau opératif, à l'instar du JSOC.

## Forces spéciales

### Le Commandement des Forces spéciales de l'armée suisse

**Daniel Slongo**

Le Commandement des forces spéciales (CFS) relève directement du chef du Commandement des opérations. Cela permet au gouvernement de l'Etat et à la conduite de l'Armée de déployer rapidement des forces spéciales dans toutes les situations, d'utiliser une chaîne de commandement courte et de leur donner un accès direct aux moyens de niveau stratégique et opérationnel, notamment dans les domaines du renseignement et de la logistique.

Le CFS comprend des éléments de conduite, d'engagement, d'appui et d'instruction. C'est à la fois une force opérationnelle, une petite formation d'application, dans le domaine de l'instruction, ainsi qu'un centre de compétence au profit de l'Armée. L'état-major du CFS est fondamentalement structuré de la même manière que le personnel de n'importe quelle Grande Unité de l'armée. Les éléments opérationnels diffèrent selon le spectre opérationnel, le degré de préparation ainsi que les catégories de personnels : composantes professionnelles et de milice.

En résumé, ce sont – dans la structure proposée de l'Organisation de l'armée (OA) révision 2023 :

#### Elément de conduite :

L'Etat-major des Forces spéciales (militaires de carrière et de milice). L'état-major du CFS est spécialisé dans la planification et la conduite d'opérations spéciales ou d'autres opérations menées par des forces spéciales au niveau tactique. Il se compose d'un noyau de personnel professionnel, projetable, ainsi que et d'une composante de milice, qui, entre autres, permet de garantir la capacité à durer et d'accroître les performances.

#### Elément d'appui :

Bataillon d'état-major du CFS. Le bataillon EM CFS garantit les prestations en matière de soutien logistique

et d'aide à la conduite au profit du CFS. Il protège l'emplacement du quartier général et met à disposition, si cela est nécessaire, les moyens lourds au profit des formations de grenadiers – notamment le feu d'appui par des mortiers.

- 1 état-major de bataillon ;
- 1 compagnie d'état-major CFS ;
- 1 compagnie d'appui HOB CFS ;
- 1 compagnie de sûreté CFS ;
- 1 compagnie d'appui CFS ;
- 1 compagnie d'exploitation.

#### Eléments d'engagement :

Détachement de reconnaissance de l'armée 10 (professionnels). Le DRA 10 est une formation militaire professionnelle de l'armée, composée exclusivement de militaires pouvant être déployés de manière polyvalente. Dans la situation normale, ils sont principalement utilisés en vue d'accomplir des missions à l'étranger pour protéger les intérêts suisses ou promouvoir la paix.

Le DRA 10 peut être chargé des tâches suivantes, dans son spectre de missions :

- Protection des personnes civiles et militaires ainsi que des biens particulièrement dignes de protection à l'étranger (par exemple les représentations suisses et leur personnel) ;
- Assistance militaire (par exemple formation et conseil) ;
- Reconnaissance spéciale (collecte de renseignements) ;
- Rapatriement de personnes ;
- Sauvetage et délivrance ;
- Actions directes.

Détachement spécial de la police militaire (professionnel). Le Dét spéc PM est une unité spéciale de la police militaire (PM) de l'Armée, composée exclusivement de militaires ayant suivi une formation de base en matière de police (militaire). Le Dét spéc PM est une formation avec des tâches de police (militaire) et forme un corps de police

militaire. Il a la gamme de tâches suivante :

- Protection de personnes ;
- Arrestation et transport de personnes présentant un risque pour la sécurité ;
- Intervention policière ;
- Protection et surveillance d'objets ;
- Conseil et formation ;
- Services spéciaux au profit de la Police militaire (PM).

Bataillons de grenadiers 20 et 30 (milice). Les bataillons de grenadiers 20 et 30 sont des unités de milice CFS spécialisées dans l'action directe et la reconnaissance spéciale. Ils se composent de la manière suivante :

- 1 état-major de bataillon ;
- 1 compagnie d'état-major des grenadiers ;
- 3 compagnies de grenadiers (DA) ;
- 1 compagnie de reconnaissance de grenadiers.

Compagnie d'éclaireurs parachutistes 17 (milice). La compagnie d'éclaireurs parachutistes 17 est une unité de milice du CFS spécialisée dans la reconnaissance spéciale, capable d'atteindre la zone opérationnelle depuis les airs. Cette unité se compose de la manière suivante :

- 1 section de commandement ;
- 1 section pour le service de saut technique ;
- 1 section pour la planification ;
- Patrouilles de parachutistes ;
- Élément d'instruction.

Centre d'instruction des forces spéciales (profession/milice). Le Centre d'instruction des forces spéciales (CIFS) a pour tâche d'assurer l'alimentation en personnel du bataillon d'état-major du CFS, des bataillons de grenadiers et de la compagnie d'éclaireurs parachutiste 17 jusqu'au niveau du commandant d'unité et d'introduire de nouvelles armes, systèmes et techniques (introduction) dans les unités de milice du CFS. En outre, le CIFS organise des cours pour les futurs militaires professionnels et autres partenaires (par exemple, la vie sur le terrain, etc.) pour le compte du commandant du CFS.

Compagnie Swiss Parawings. Avec la révision 2023 de la Loi sur l'organisation militaire (OM), les Swiss Parawings (SPW) forment une équipe de démonstration pour les Forces aériennes dans le domaine du parachutisme et sont ainsi directement subordonnés au commandant du CFS. Cette unité consiste en :

- Une section de commandement ;
- Un détachement de parachutistes.

### Prestations

Les prestations du CFS sont assurées dans toutes les situations, rapidement et dès l'origine par un élément professionnel. Si la menace accrue persiste, les éléments de milice permettent d'accroître la capacité à durer et les performances dans certains domaines, à l'instar de la reconnaissance spéciale, du rapatriement et de l'action directe. En tant que centre de compétence au profit de toute l'Armée, le CFS assure le savoir-faire dans les domaines de la formation et du perfectionnement du tir de précision, du service de saut en parachute tactique, de la vie et de la survie dans le terrain, de la technologie des hélicoptères, de la technologie de dynamitage d'accès, les techniques d'infiltration amphibies ainsi que la protection individuelle et l'intervention policière. Les tâches principales du CFS comprennent ainsi les prestations suivantes :

- Protection et intervention au profit des autorités civiles à l'intérieur du pays (en cas de menace accrue) ;
- Fourniture de services spéciaux de police criminelle et de sécurité (uniquement par le Dét spéc PM) ;
- Assistance militaire (conseil et formation pour des tiers) ;
- Reconnaissance spéciale (collecte de renseignements) ;
- Rapatriement de personnes (rapatriement de personnes civiles ou militaires de l'étranger en cas de risque accru) ;
- Sauvetage et libération (des personnes en captivité ou retenues en otage) ;
- Actions directes en faveur des autorités civiles ou en faveur du commandement de l'Armée (en cas de situation de menace accrue).

Toutes les formations du CFS ne peuvent pas remplir l'ensemble des tâches ci-dessus, mais font preuve d'un certain degré de spécialisation en fonction de l'état de préparation et de la situation (vie quotidienne, tensions, conflits).

D. S.





Ci-dessus : Embarquement dans des hélicoptères. Page suivante : Photos d'un exercice du bataillon de grenadiers 30.

### Les valeurs du CFS

Afin que le *leadership* et la coopération axés sur les personnes et les performances puissent reposer sur une base commune, les membres de toutes les unités organisationnelles du CFS sont sélectionnés, instruits et entraînés selon les valeurs et principes suivants :

#### HONOR – Honneur

- Nous assumons l'entière responsabilité de nos actions.
- Nous apprécions et questionnons de manière constructive ce qui est « le nôtre » et « l'autre ».
- Nous tenons parole et donnons l'exemple.

#### MODESTIA – Humilité

- Nous ne voulons pas attirer l'attention par l'autoglorification ; nos actions devraient parler pour nous.
- Nous recherchons la précision et des performances maximales.
- L'accomplissement de la mission vient avant nos besoins personnels.

#### UNITAS – Unité

- Ensemble, nous maîtrisons chaque situation.
- Nous accomplissons la mission en apportant chacun notre contribution à l'ensemble.
- Nous défendons nos camarades, subordonnés et supérieurs.

Ceci montre clairement qu'au sein du Commandement des forces spéciales, l'accent est mis sur les personnes et leurs traits de caractère. La précision et les performances maximales sont atteintes ainsi et la sélection comme la formation ne sont ni effectuées en masse, ni à la hâte.



